

Ault environnement au tribunal administratif

Une audience a eu lieu, hier, jeudi 24 avril, devant le tribunal administratif d'Amiens suite à une plainte déposée le 4 juillet par l'association Ault environnement. Cette dernière souhaite obtenir différents documents (rapport « Interland » et le scénario validé par le comité de pilotage) concernant l'avenir du trait de côté à Ault et la création de la zone dite du Moulinet.

Bernard Motuelle, le président d'Ault environnement, a présenté les arguments de l'association devant le juge. « Nous avons fait une demande écrite pour obtenir ces documents, assure-t-il. Comme nous n'avons pas eu de réponse, nous avons saisi la commission d'accès aux documents administratifs. Nous

avons obtenu un avis favorable en juin 2013. »

Selon le responsable, le maire d'Ault, Marthe Sueur, aurait transmis une partie des documents demandés, mais pas l'intégralité, d'où ce recours devant le tribunal administratif. Le président d'Ault environnement estime qu'il est anormal de « découvrir les différentes opérations au fur et à mesure que le syndicat mixte lance des appels d'offres ».

Le délibéré devrait être rendu dans les quinze prochains jours. L'issue demeure incertaine : « Des jurisprudences se contredisent dans ce genre de situation », constate Bernard Motuelle.

VINCENT HÉRY